

2.2. SOUTIEN FINANCIER AUX COMBUSTIBLES SOLIDES

LA COMMISSION A ADOPTE UNE PROPOSITION DE REGLEMENT DU CONSEIL EN VUE DE L'OCTROI D'UN SOUTIEN FINANCIER DE LA COMMUNAUTE A LA PRODUCTION ET A LA COMMERCIALISATION DES COMBUSTIBLES SOLIDES (CHARBON, LIGNITE, TOURBE). LA PROPOSITION VISE L'OCTROI D'AIDES COMMUNAUTAIRES A L'INVESTISSEMENT POUR ENCOURAGER LA MODERNISATION DES CHARBONNAGES, AINSI QUE L'OCTROI D'AIDES EN VUE DE LA REDUCTION DES STOCKS DE CHARBON. CETTE PROPOSITION S'INSERE DANS LE PROGRAMME QUINQUENNAL POUR L'ENERGIE, PRECEDEMMENT TRANSMIS AU CONSEIL.

2.3. PROTECTION DES FORETS (INCENDIES - PLUIES ACIDES)

LA COMMISSION A TRANSMIS AU CONSEIL UNE PROPOSITION DE REGLEMENT VISANT A ACCROITRE LA PROTECTION DES FORETS, PROBLEME EVOQUE EN DERNIER LIEU LORS DU CONSEIL EUROPEEN DE SUTTGART. LE MONTANT GLOBAL DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DANS CETTE OPERATION EST ESTIME A 100 MIO ECUS POUR LA PERIODE 1984/1988.

LA COMMISSION PROPOSE NOTAMMENT :

- CONTRE LES INCENDIES, DE RENFORCER LES MESURES DE PREVENTION, DE DEFINIR DE NOUVELLES STRATEGIES ET LA MISE EN COMMUN DES MOYENS D'INTERVENTION DES ETATS MEMBRES
- CONTRE LES DEPOTS ACIDES : DE SE Doter DES MOYENS (STATIONS DE SURVEILLANCE, MISE AU POINT DE TECHNIQUES PREVENTIVES ET CURATIVES APPROPRIEES., PROJETS-PILOTES EXPERIMENTAUX) PERMETTANT D'ETUDIER A FOND LE PROBLEME ET SES REPERCUSSIONS SUR LA FAUNE, LA FLORE, LA FERTILITE DU SOL ET SUR LES EAUX.

3. ELARGISSEMENT

3.1. ESPAGNE : ACCORD TRANSPORTS

LA COMMISSION ET L'ESPAGNE ONT PARAPHE LE 6 JUILLET UN ACCORD EN MATIERE DE TRANSPORTS COMBINES INTERNATIONAUX RAIL-ROUTE DE MARCHANDISES. CET ACCORD S'INSERE DANS LES ORIENTATIONS DE LA COMMISSION POUR LA PROMOTION DE CETTE TECHNIQUE ET PRECONISE LA LIBERATION DE TOUT REGIME DE CONTINGEMENT ET D'AUTORISATION POUR LES PARCOURS TERMINAUX ROUTIERS ET DEVRAIT FAVORISER CETTE TECHNIQUE DE TRANSPORT QUI PRESENTE DE NOMBREUX AVANTAGES EN MATIERE D'ECONOMIE D'ENERGIE, DE SECURITE ROUTIERE ET D'ENVIRONNEMENT.

L'ACCORD EST CONCLU POUR UNE PERIODE DE CINQ ANS. SI L'ESPAGNE ADHERE A LA COMMUNAUTE AVANT SON EXPIRATION, L'ACQUIS COMMUNAUTAIRE LE REMPLACERAIT.

4. RELATIONS EXTERIEURES

4.1. USA : ACIERS SPECIAUX

DEVANT LA DECISION DES AUTORITES AMERICAINES ACCORDANT UNE PROTECTION A L'INDUSTRIE AMERICAIN EN VERTU DE LA SECTION 201 DU 'US TRADE ACT' DE 1974, LA COMMISSION A EXPRIME SON PROFOND MECONTENTEMENT ET SOULIGNE QUE LA COMMUNAUTE EXAMINERA CETTE DECISION EN FONCTION DE SES DROITS ET OBLIGATIONS DANS LE CADRE DU GATT.

L'INDUSTRIE AMERICAIN DES ACIERS SPECIAUX A BENEFICIE DE

DIVERSES FORMES DE PROTECTION DEPUIS 1972, SAUF EN 1975 ET EN 1982. DEPUIS LE DEBUT DE JUIN, NOTAMMENT, LES IMPORTATIONS DE CERTAINS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE ONT ETE SOUMISES A DES DROITS ANTI-DUMPING ET A DES TAXES COMPENSATOIRES. LA COMMISSION EST ETONNEE DEVANT L'INTRODUCTION D'UNE PROTECTION SUPPLEMENTAIRE SOUS LA FORME D'AUGMENTATIONS IMPORTANTES DE TARIFS POUR CERTAINS PRODUITS ET DE QUOTAS POUR D'AUTRES. CETTE DECISION NE REFLETE PAS L'ENGAGEMENT DE WILLIAMSBURG VISANT A 'CONTRECARRER LE PROTECTIONNISME ET A LE REMPLACER PAR LE DEMANTELEMENT DES BARRIERES COMMERCIALES AU FUR ET A MESURE DES PROGRES DE LA REPRISE'.

4.2. CEE/JAPON

LES 22EMES CONSULTATIONS A HAUT NIVEAU COMMISSION-JAPON SE SONT DERouleES A BRUXELLES DU 5 AU 7 JUILLET. LA DELEGATION JAPONAISE ETAIT CONDUITE PAR M. MOTONO, MINISTRE-ADJOINT DES AFFAIRES ETRANGERES. L'ENSEMBLE DES RELATIONS BILATERALES A ETE PASSE EN REVUE. TOUT EN RECONNAISSANT QUE LE JAPON A PRIS UNE SERIE DE MESURES POUR OUVRIR D'AVANTAGE SON MARCHÉ AUX IMPORTATIONS, LA COMMISSION A SOUHAITE QUE CET EFFORT SE POURSUIVE ET QUE DE NOUVELLES ACTIONS FONDAMENTALES SOIENT ENTREPRISES POUR CORRIGER LES DESEQUILIBRES EXISTANTS. LE MESSAGE PRINCIPAL DE M. FIELDING A ETE LE SUIVANT : LE JAPON CONNAIT DEJA LES MEILLEURES PERFORMANCES ECONOMIQUES DES PAYS DE L'OCDE, EN DEBIT D'UNE DEMANDE INTERIEURE STAGNANTE OU FAIBLE. L'ACCUMULATION PREVISIBILE PAR CE PAYS DE SURPLUS COMMERCIAUX CONSIDERABLES ALORS QUE L'ECONOMIE EUROPEENNE CONNAIT UNE SITUATION PRECAIRE RISQUE DE PORTER PREJUDICE A NOUVEAU A L'ENSEMBLE DES RELATIONS EUROPE-JAPON A UN MOMENT OU LES PREMIERS RESULTATS DES EFFORTS POUR ELARGIR ET APPROFONDIR LA COOPERATION BILATERALE COMMENCENT A PRENDRE FORME : PROJET D'ACCORD SUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE EN DISCUSSION DEVANT LE CONSEIL, MISE EN PLACE D'UNE COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT, DISCUSSIONS EN MATIERE DE COOPERATION INDUSTRIELLE. EN BREF, APPRECIATION POUR LES EFFORTS ENTREPRIS, MAIS AVERTISSEMENT POUR L'AVENIR.

4.3. CHYPRE : NOUVEAU PROTOCOLE FINANCIER

IL A ETE PROCÉDÉ CETTE SEMAINE AU PARAPHE DU PROTOCOLE POUR LA PERIODE DU 1ER JANVIER 1984 AU 31 DECEMBRE 1988 (NOTRE TELEX DU 24 JUIN). LES PRETS ET AIDES SONT DESTINES A FINANCER DES PROJETS DE PRODUCTION ET D'INFRASTRUCTURE (NOTAMMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE ET DE L'AGRICULTURE), DES ACTIONS DE COOPERATION TECHNIQUE LIEES A CES PROJETS ET LA COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION. CE DEUXIEME PROTOCOLE FINANCIER REPRESENTE UNE AMELIORATION SUBSTANTIELLE PAR RAPPORT A CELUI DE 1979 QUI ETAIT DOTE D'UN MONTANT DE 30 MIO ECUS CONTRE 44 POUR LE NOUVEAU.

4.4. LIBAN - JORDANIE : PRETS B.E.I.

DANS LE CADRE DES PROTOCOLES FINANCIERS, LA B.E.I. A ACCORDE UN PRET DE 5 MIO ECUS POUR L'INSTALLATION DE DEUX GROUPES GENERATEURS A LA CENTRALE THERMIQUE DE ZOUK, PRES DE BEYROUTH AU LIBAN, ET UN PRET DE 6,5 MIO ECUS POUR LE RENFORCEMENT ET L'EXTENSION DU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE DE L'AGGLOMERATION D'AMMAN, EN JORDANIE. (NOUS RENDRONS COMPTE LA SEMAINE PROCHAINE DES ENTRETIENS EN COURS CE VENDREDI DU PRINCE HERITIER HASSAN AVEC DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION).

4.5. AMERIQUE LATIN.

EN 1981, LA COMMUNAUTE ET L'AMERIQUE LATINE ETAIENT CONVENUES D'UNE NOUVELLE PROCEDURE DU DIALOGUE QUI AVAIT ETE INSTAURE EN 1971 ET SUSPENDUE EN MAI 1982 A L'INITIATIVE DU GRULA (GROUPE DES AMBASSEDEURS LATINO-AMERICAINS DE BRUXELLES) EN LIAISON AVEC LES EVENEMENTS DES FALKLAND.

DANS LE CADRE DU SELA (SYSTEME ECONOMIQUE LATINO-AMERICAIN) UN GROUPE D'EXPERTS S'EST REUNI EN AVRIL DERNIER POUR PREPARER LES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU SELA DE SEPTEMBRE PROCHAIN A CARACAS CONSACREES AU PROBLEME DE LA REPRISE DU DIALOGUE INSTITUTIONALISE ENTRE LES DEUX REGIONS.

CE GROUPE A ELABORE DEUX RECOMMANDATIONS QUI, SI ELLES ETAIENT CONFIRMEES PAR LE CONSEIL DU SELA, IMPLIQUERAIENT QUE LA REPRIS DU DIALOGUE EN QUESTION SERAIT SUBORDONNEE PAR LES LATINO-AMERICAINS A L'ACCEPTATION PAR LA COMMUNAUTE D'UN CERTAIN NOMBRE DE CONDITIONS DE NATURE POLITIQUE :

- NON APPLICATION DE MESURES COERCITIVES DE CARACTERE ECONOMIQUE ,
 - NON INGERENCE DANS LES AFFAIRES INTERIEURES DES PAYS ,
 - NON DISCRIMINATION ENTRE LES PAYS
- ET DE CONDITIONS DE PROCEDURE CONDUISANT A TRANSFORMER LE DIALOGUE EN UN MECANISME REGULIER DE CONSULTATION ET DE NEGOCIATION.

LA COMMUNAUTE FERA CONNAITRE DE MANIERE INFORMELLE (LES RECOMMANDATIONS AYANT ETE PORTEES A LA CONNAISSANCE DE LA LA COMMUNAUTE FERA CONNAITRE DE MANIERE INFORMELLE (LES RECOMMANDATIONS AYANT ETE PORTEES A LA CONNAISSANCE DE LA

COMMISSION DE CETTE MANIERE) AU GRULA ET AUX PARTENAIRES EN AMERIQUE LATINE :

- QUE LA COMMUNAUTE ATTACHE UNE GRANDE IMPORTANCE A LA REPRISE DU DIALOGUE INSTITUTIONALISE AVEC L'AMERIQUE LATINE,
- QU'ELLE CONSIDERE, TOUTEFOIS, TOUT A FAIT INAPPROPRIEES AUSSI BIEN LES CONDITIONS DE NATURE POLITIQUE QUE LA TRANSFORMATION DU 'DIALOGUE RENOVE' EN UN MECANISME DE NEGOCIATION,
- ET QUE, SI LES RECONNANDATIONS DES EXPERTS ETAIENT CONFIRMEES PAR LE CONSEIL DU SELA, ELLES CONSTITUERAIENT UN OBSTACLE SERIEUX A LA REPRISE DU DIALOGUE.

4.6. CHINE : TEXTILES

UN DEUXIEME ROUND DE CONVERSATIONS EXPLORATOIRES S'EST TENU A BRUXELLES DU 27 JUIN AU 5 JUILLET AU SUJET DU FUTUR REGIME DES ECHANGES TEXTILES ENTRE LA COMMUNAUTE ET LA CHINE (L'ACCORD ACTUEL VENANT A ECHEANCE A LA FIN DE L'ANNEE).

CE ROUND A FAIT SUITE AUX DISCUSSIONS QUI SE SONT TENUES A BEIJING EN MAI ET QUI AVAIENT DEJA PERMIS L'IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX ELEMENTS DU NOUVEAU REGIME.

AU COURS DES DISCUSSIONS, LES DEUX PARTIES ONT PU FORMULER DES PROPOSITIONS CONCRETES POUR LE FUTUR REGIME ET CE AUSSI BIEN CONCERNANT LES DISPOSITIONS D'UN NOUVEL ACCORD QUE SON CONTENU ECONOMIQUE. LES QUELQUES QUESTIONS QUI DEVRAIENT ETRE REVUES LORS D'UN PROCHAIN ROUND APRES LA PAUSE D'ETE ONT PU ETRE PRECISEES.

4.7. CNUCED VI

LORS DE LA REUNION DE LA COMMISSION, M. PISANI A DONNE LES
PREMIERES INFORMATIONS SUR BELGRADE. IL PRESENTERA UN RAPPORT
ECRIT D'EVALUATION LORS D'UNE PROCHAINE REUNION.

4.8. PREFERENCES GENERALISEES 1984/85

COMMISSION ADOPTED ON 6 JULY PROPOSALS FOR 1984 SCHEME. AS
FRAMEWORK FIXED UNTIL END 1985 AND OVERALL ECONOMIC SITUATION
STILL UNCERTAIN, NO DRAMATIC NEW PROPOSALS BUT COMMISSION IS
ASKING :

- IMPROVEMENTS IN TARIFF MARGINS ON 63 AGRICULTURAL PRODUCTS
ALREADY INCLUDED, AND TO COMPLETE LLDC PACKAGE BY ADDING THE
5 PRODUCTS COUNCIL REJECTED LAST YEAR.,
- STANDSTILL ON VALUES OF DIFFICULT PRODUCTS, E.G. STEEL,
FOOTWEAR, CERTAIN CHEMICALS, WATCHES ETC. ON SENSITIVE LIST
BUT INCREASE IN INDIVIDUAL COUNTRY QUOTAS AND CEILINGS FOR
SOME OTHER PRODUCTS FROM 5 TO 15 O/D AND 10 O/D ACROSS THE BOARD
ON NON-SENSITIVE PRODUCTS., FOUR PRODUCTS TO BE DOWN-GRADED
TO NON-SENSITIVE LIST.,
- FOR OTHER THAN DOMINANT SUPPLIERS AND STATE TRADING,
SUBSTITUTION OF 1981 IMPORT FIGURES FOR 1977 REFERENCE IN
CALCULATING CEILINGS ON MFA PRODUCTS GSP CEILINGS,
APPLICATION OF FULL RESULT TO BE LIMITED WHERE NEW FIGURES
WOULD RESULT IN UNREASONABLE INCREASES.,
- PHASED OVER 3 YEAR PERIOD SWITCH FROM STANDARD KEY IN
ALLOCATION OF MEMBER STATES SHARES IN INDIVIDUAL PRODUCTS TO
ALLOCATION BASED ON 1980/81 TRADE FLOWS.

E. NOEL, SECRETAIRE GENERAL, COMEUR
NNNN

64215 EURCOM UW
21877 COMEU B
VIA WUI A